L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 28 NOVEMBRE 1861.

G. F. WEISSE, E. DUFOUR, F. LIMET, S. HARDY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
JEUDI MATIN, 28 NOVEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par C. E. Forstall, 90 Passage de la Bourse — Effets divers (Succession J. Terrebon).

Par H. Samory, 45 et 47 Vieille Levée—Marchandises sèches, vêtements, chemises, &c. Aussi — Harnais, brides, haches, pelles, limes, &c.

Par D. E. Morphy, 16 1/2, Royale — Le magasin de cigares "Louisiana Flag". Aussi, 14, Passage de la Bourse—Le magasin de cigares "Truth".

Le Message du Gouverneur.

Bien qu'au moment où nous écrivons, nous n'ayons pas encore sous les yeux le texte du message du gouverneur, cependant nous connaissons les différentes recommandations que contient ce document.

Le gouverneur annonce que la Louisiane a déjà envoyé 24,000 volontaires au service actif et que l'Etat a dépensé pour la guerre $1,415,000, et il recommande à la législature de passer une loi pour la réorganisation complète de la milice, en rappelant toutes les exemptions et en formant un département militaire.

Voilà plusieurs années que la presse réclame une loi efficace sur la milice et l'on se demande comment un sujet aussi important a pu être négligé. Nous avions, au mois de février dernier, deux assemblées de législateurs qui siégeaient en même temps, la Convention et la législature, et aucune d'elles n'a songé à donner au gouverneur l'autorité nécessaire pour mettre en vigueur la loi sur la milice. Il a fallu recourir à des moyens extraordinaires qu'il est temps de remplacer par l'application de mesures tout-à-la fois sévères et légales.

Quand une pénalité de quinze jours ou un mois de prison s'appliquera aux infractions au service, personne ne [illegible] plus avec les devoirs militaires qui incombent à chaque citoyen.

Si l'on se décide à former un département militaire pour la durée de la guerre, nous espérons que l'organisation en sera sérieuse et que l'on mettra à la tête de ce département des hommes capables et dignes de confiance. Le danger est loin d'être passé et il est temps de compléter un système de défense qui puisse garantir les côtes de la Louisiane contre les déprédations de l'ennemi et la Nouvelle-Orléans contre toute attaque si formidable qu'elle puisse être.

Sur les questions financières, le gouverneur exprime une opinion contraire à toute intervention du gouvernement confédéré soit comme prêteur d'argent soit comme acheteur de produits. Il reconnaît que les planteurs ont besoin d'aide et il pense que cette aide doit leur être accordée par les banques sous forme d'avances garanties par leurs récoltes. A cet effet il propose de suspendre les dispositions trop rigoureuses de la loi de 1842, afin de permettre aux banques de venir au secours des planteurs. Par la suspension des paiements en espèces les banques ont déjà violé leurs chartes, et une nouvelle infraction, autorisée par la législature pour obéir aux nécessités du moment, ne peut empirer la situation.

Pour éviter toute difficulté, M. Moore propose, pour le présent, d'aviser l'avocat général de ne pas poursuivre les banques pour avoir forfait à leurs chartes, et, pour l'avenir, de convoquer, après la signature de la paix, une convention souveraine avec mission de refaire la Constitution de l'Etat et de régulariser la position des Banques.

En même temps, le gouverneur demande que les banques soient autorisées à émettre des billets de petite valeur pour arriver à la suppression de tous les billets particuliers non autorisés. C'est là une suggestion excellente et qu'il importe de réaliser dans le plus bref délai, car nous sommes menacés d'une invasion de papier monnaie dont la valeur pourrait prochainement devenir problématique.

Le gouverneur présente de très sages observations au sujet du projet de loi pour la suspension des dettes, et il invite la législature à prendre les plus grandes précautions pour maintenir intact le crédit et la réputation de l'Etat. Il est opposé à toute loi de suspension de cours de justice, et il recommande seulement [illegible] la suspension des ventes sur saisie. C'est, comme nous l'avons dit, une matière délicate et qui demande à être étudiée avec soin par nos législateurs.

Un de nos confrères, le *Crescent*, propose un moyen qui éviterait le sacrifice des propriétés du débiteur, ce serait de n'opérer les ventes judiciaires que sur une mise à prix fixée à l'estimation entière de la propriété saisie. Il n'y aurait qu'une simple modification à apporter à la loi actuelle qui veut que la mise à prix soit fixée aux deux tiers de la valeur. Quels que soient les moyens à employer, nous croyons que la majorité des deux chambres sera d'accord avec le gouverneur quant à la portée de la loi qui doit être conçue de façon à ne porter nulle atteinte aux droits des créanciers tout en accordant aux débiteurs malheureux quelques facilités.

Nous donnerons la traduction du message du gouverneur, dès qu'il nous parviendra, de façon à permettre à nos lecteurs d'apprécier ce document par lui-même. Le gouverneur s'excuse de ne pas entrer dans les détails de son administration par ce que les rapports habituels ne lui ont pas été adressés.

Nous ne voyons pas ce qui a pu empêcher les divers fonctionnaires d'envoyer leurs rapports, alors que les circonstances sont si urgentes, et la législature doit insister pour obtenir ces rapports dans le plus bref délai.

RÉCEPTION DU MESSAGE DU GOUVERNEUR.—Nous avons reçu une copie du message du gouverneur à une heure trop avancée de la soirée pour pouvoir en faire la traduction, alors que nous n'avions à notre disposition qu'un seul exemplaire. On trouvera le texte anglais dans notre partie anglaise. demain nous donnerons la traduction complète.

LES PRINCES D'ORLÉANS.—Le *Times* de Londres, contient un article dans lequel il blâme sévèrement les princes d'Orléans d'être allés prendre part à la guerre civile en Amérique.

"Heureux seront ces jeunes princes, dit-il, s'ils échappent aux souillures ou aux calomnies qui peuvent s'attacher pour toujours à leur nom; et ils seront incroyablement heureux s'ils sortent d'un pareil service avec quelque surcroît de réputation. S'ils succombent ce sera dans une querelle ignoble qui ne les regardait nullement. Ils peuvent être sûrs d'une chose, c'est qu'ils n'augmenteront pas leur popularité auprès de la nation française en s'abaissant à servir dans cet ignoble champ d'action."

Pour notre part, nous rappellerons que le père du comte de Paris et du duc de Chartres, le duc d'Orléans, a pris les armes en 1831, pour soutenir la Belgique dans sa lutte contre la Hollande. La Belgique voulait se séparer et s'affranchir en vertu du même principe qu'invoquent aujourd'hui les Etats Confédérés. Les princes d'Orléans auraient dû par respect pour la mémoire de leur père s'abstenir de jouer un rôle directement contraire à celui que le duc d'Orléans avait joué dans la guerre de l'indépendance en Belgique.

LA CORVETTE PRONY.—M. Paul, consul français à Richmond, s'est rendu au département d'Etat et a exprimé ses remerciements au gouvernement pour l'assistance et les [illegible] qui ont été accordés aux officiers et à l'équipage de la corvette française Prony, naufragée sur la côte de la Caroline du Nord, par les autorités civiles et navales des Etats Confédérés.

TENNESSEE ORIENTAL.—La tranquillité est si complètement rétablie dans cette région que le général Carroll a aboli la loi martiale, et les troupes repartent pour Cumberland ou Columbus.

CAPTURE D'UNE BANDE DE MARAUDEURS.—Un journal de Washington raconte l'incident suivant:

Hier, une bande de fourrageurs, appartenant au 1e régiment de New York, cantonné près de Upton Hill, fut envoyée par ordre du colonel à la ferme de M. Dulin, un des hommes les plus riches du comté de Fairfax, à trois milles au delà de Fall's Church. Le groupe se composait de 52 hommes commandés par le capitaine Lang et le lieutenant Andrews. Arrivés à destination ils mirent les armes en faisceaux, allumèrent du feu et se mirent à chercher de quoi dîner, laissant une garde de [illegible]. Pendant qu'ils étaient ainsi occupés, ils furent surpris par une compagnie de 200 [illegible] de la cavalerie virginienne. Quelques-uns de nos hommes [illegible] reprendre leurs fusils, mais [illegible] pas de se former, et les [illegible] complètement [illegible] la défaite. La cavalerie [illegible] eux et fit 35 prisonniers y compris [illegible] officiers. La compagnie avait cinq [illegible] quatre chevaux qui sont tombés au pouvoir de l'ennemi.

FILATURE DE COTON.—La filature de coton établie par M. E. McLane, à Jefferson City, qui avait interrompu ses opérations au mois d'avril dernier par suite de la stagnation des affaires, a été remise en pleine activité le mois dernier. M. Lane exécutera tous les ordres qui lui seront donnés pour les cotons filés de différentes grosseurs et les cordages en coton. On peut trouver dès à présent des assortiments [illegible] en magasin. Son bureau en ville est rue de l'Union No 19.

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

(Dépêches de l'après midi.)

Nouvelles de Richmond.

Richmond, 27 novembre.—Le département de la guerre a reçu, hier soir, le message suivant du général Bragg:

"Tout est tranquille, les navires de l'ennemi sont hors de portée. Je suis prêt pour toute attaque."

Le major E. A. Banks a reçu l'ordre de remplacer le major Julius Hesse à Mobile et il part demain matin.

Il n'y a rien d'intéressant des camps ce matin.

(*Dépêches de nuit.*)

De Baton Rouge.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Baton Rouge, 27—Au Sénat, MM. Pierce et Hough conservent leurs sièges. M. M. Healy succède à M. Phillips qui a accepté une commission du gouvernement confédéré. Les comités permanents sont annoncés et R. W. Pearce est élu président pro. tem.

—A la Chambre il a été passé un bill ordonnant une allocation de $75,000 pour le paiement des membres, officiers, &c, de l'Assemblée Générale.

Ont été introduits les bills suivants:

Par M. Shaw, un bill enjoignant à l'avocat général de ne pas poursuivre les Banques qui ont suspendu les paiements en espèces.—Par M. Bristhought, un bill appelant une Convention d'Etat pour approuver la suspension des paiements en espèces par les Banques.—Par M. Dunn, un bill pour forcer les Banques libres à entrer en liquidation dans certains cas.

Il est en outre introduit un très grand nombre de bills au recouvrement des créances par la voie judiciaire. Tous ont été référés au comité du judiciaire.

A l'ordre spécial du jour était la résolution tendant à accepter l'invitation du Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans, et à s'ajourner en la dite ville. Après d'assez longs débats, il est présenté et adopté un substitut ordonnant que la Législature ne se déplacera que sur le vote des trois quarts des membres des deux Chambres. Cette résolution sera soumise demain à un nouvel examen.

De Nashville.

Nashville, 27 nov—Le *Courrier* de Louisville d'aujourd'hui, 27, dit que l'affaire qui a eu lieu à Franklin, Ky., et qui s'est terminée par l'incendie d'une maison dans laquelle se trouvaient plusieurs personnes, n'a aucun rapport avec la politique, aucune de ces personnes n'était Lincolniste.

Voici les faits: Ces individus étaient accusés d'avoir été impliqués dans le meurtre d'un nommé David Whiteside, tué il y a environ un mois, et ils se trouvaient dans la maison de George Bell, quand on tenta de les faire arrêter par une escouade de soldats envoyés par le général Buckner à la requête du juge Williams. Ils résistèrent, tuèrent un des soldats et en blessèrent un autre. Le résultat fut alors celui qui a été annoncé hier dans la dépêche.

DU NORD.

Mouvement du général Price.

Rallay, Mo. 21—Les dernières nouvelles du Sud étaient que le général Price avait abandonné sa position à Cassville et se dirigeait sur Neosho. La législature de l'Etat rebelle du Missouri, en session à Neosho, a passé une ordonnance de sécession et est entrée dans la Confédération du Sud; elle a nommé sénateur au Congrès Confédéré le général Rains. On pense que l'autre sénateur sera le général Parson.

Vols de nègres par les Lincolnistes.

Washington, 21—Le steamer Stepping Stone a forcé le blocus la nuit dernière, amenant soixante-quinze nègres de contrebande de la Virginie.

—Un bureau de poste a été établi à Beaufort aujourd'hui.—Le général Butler est ici, où il reçoit des instructions pour son expédition dans le Sud.

(Spécial au *Commercial* de Cincinnati.)

Washington, 20—Un souper donné à Prentice par Forney, hier soir, le secrétaire Cameron a exprimé de nouveau l'opinion que le gouvernement fédéral devrait comme dernier effort, armer tout homme qui désire combattre pour la liberté humaine. On croit que l'assurance a été donnée par l'entremise de M. Adams, ministre de Lincoln à Londres, qu'à un prochain jour il serait donné aux navires anglais un libre accès aux ports cotonniers.

Destruction des moulins à poudre de Dupont.

Wilmington, (Delaware) 20 nov—Les moulins à poudre de Dupont ont fait explosion aujourd'hui; trois moulins ont été détruits et trois hommes ont été tués.

Nouvelles étrangères par l'Asia.

New York, 21 nov—Le steamship de la malle *Asia* apporte les nouvelles suivantes:

Liverpool, 9 nov—Les vaisseaux de guerre anglais *Conqueror* et *Sans Pareil* mettent à la voile de suite pour le Mexique. Le *Times* de Londres pense que les opérations de l'expédition seront très faciles, mais que les diverses sympathies de ce pays pour les grandes puissances pourront bien faire naître quelques difficultés. On rapporte que le steamer fédéral *James Adger*, qui est maintenant à Southampton, va dans la Méditerranée pour y chercher des corsaires.

Une grève est imminente parmi les ouvriers des filatures de coton à raison de la diminution présumée des salaires.

Le *Great Eastern* va être équipé et gréé pour la mer, et on pense qu'il quittera Liverpool en février.

Le grand duc Constantin, de Russie, et la duchesse sa femme sont en route pour aller rendre visite à la reine Victoria.

La France a donné à la Suisse l'assurance qu'elle pouvait se tranquilliser au sujet de la vallée de la Deppe.

On rapporte que Garibaldi a annoncé au Comité Central sa ferme intention de ne provoquer aucun mouvement sur Rome ou Venise, mais qu'il désirait voir encourager la sympathie populaire pour l'unité de l'Italie. Le bruit court qu'il se fait à Gênes des préparatifs pour une expédition révolutionnaire [illegible] le Montenegro.

Une lettre autographe de l'empereur François Joseph d'Autriche annonce sa détermination de faire triompher la politique du gouvernement en Hongrie.

—Le marché au coton est très ferme à Manchester, et on demande une nouvelle hausse.

Les nouvelles apportées d'Europe par les derniers steamers montrent que la presse française parle plus favorablement des Fédéraux et leur montre une sympathie croissante. L'Angleterre murmure, mais ne se sont pas disposée à faire la guerre.

COMMUNICATION DU MAITRE DE POSTE—M. Riddell nous a adressé une communication que l'on trouvera sur notre partie anglaise. Il donne des explications qui l'exonèrent de tout blâme quant à la question des espèces, mais qui ne rendent pas la situation du public plus satisfaisante. M. Riddell nous apprend que le Congrès a autorisé les maîtres de postes à recevoir des bons confédérés en échange de timbres postes pour des sommes de $5, 10, 15 etc, mais, malheureusement le département des postes, organisé depuis le mois de mars, n'a pas encore trouvé moyen de fournir des timbres postes. M. Riddell constate qu'il paie ses employés en espèces et qu'il verse régulièrement ses balances entre les mains de l'assistant-trésorier. Les entrepreneurs, agents de routes, &c sont payés en mandats sur le trésor qui ne les paie probablement pas en espèces. Puisque M. Riddell a fait une monnaie de cartes particulière pour sa poste, il pourrait se faire autoriser à recevoir des bons confédérés de $5 des personnes qui achèteraient pour cinq piastres de ses jetons. Ce serait un moyen de venir en aide au public, bien qu'il serait préférable d'avoir des timbres réguliers.

DEUX CENT MILLE HOMMES DE PLUS—Un journal de New York dit que le président Lincoln va bientôt lancer une proclamation pour demander aux gouverneurs des différents Etats du Nord de lui fournir deux cent mille hommes de plus avant le *premier janvier*.—Et puis après!

RÉFUGIÉS AU CANADA.—Le *Toronto Leader* dit que le nombre des Américains qui viennent chercher un refuge au Canada contre les proscriptions du gouvernement fédéral augmente tous les jours. Une grande quantité de Canadiens reviennent également des divers Etats où ils avaient émigré.

MISSOURI.—Le *Journal*, de Little Rock, du 21 courant publie la lettre suivante datée de Van Buren du 19:

Une dépêche reçue de Fayetteville dit que le général Hauser et son armée sont en retraite sur Rolla, d'où ils reprendront le chemin de fer pour St-Louis et iront de là à Cairo. Le général Price est en marche sur Jefferson City. McCulloch a envoyé 2,000 hommes pour attaquer Hauser dans sa retraite.

BÉNÉFICE DE M. RUFFIER.—Nous appelons de nouveau l'attention des habitués de l'opéra sur la représentation qui aura lieu dimanche prochain. Le bénéficiaire, M. Ruffier, s'est acquis de longues années soit comme contrôleur, soit comme organisateur de nombreuses fêtes des titres sérieux aux sympathies du public qui fréquente l'opéra. La représentation sera d'ailleurs la dernière qui sera donnée cette année par les artistes dans la salle de la rue Bourbon, car, comme nous l'avons dit, ils vont émigrer à la ville d'Orléans.

Le programme se compose du grand air du *Philtre (le Charlatan)*, chanté par M. Genibrel, et de plusieurs comédies et vaudevilles joués par MM. Julien, Chol, Jolly, Chaffery, Delignes jeune et Mesdames Dacey, Julien et Dietrich. *Le Code des femmes*, la *Fiole de Cagliostro, Tambour battant*, et *C'est l'Amour, l'Amour*, sont des comédies spirituelles et amusantes qui méritent [illegible] être entendues, surtout avec [illegible] interprètes que nous avons nommés.

CHRONIQUE LOCALE.

Abolitionniste et voleur.—John Frenzel, Prussien qui fut arrêté, il y a quelques jours, dans le troisième district, pour avoir employé un langage incendiaire et s'être vanté de ce qu'il existât une société secrète d'abolitionnistes, mais qu'on mit en liberté, en sa qualité d'étranger, après qu'il eut fourni un cautionnement de mille piastres—a été arrêté de nouveau, mardi dernier, la femme qui lui avait servi de caution étant effrayée de la responsabilité qu'elle avait assumée.

L'inculpé est en prison.

M. Laplace, propriétaire de la pharmacie de l'encoignure Villère et Champs Elysées, et dont il était le commis, ayant été la victime de deux vols depuis deux mois, demanda et obtint une visite domiciliaire. Accompagné de l'officier Leggett que le recorder Long avait chargé de l'exécution du warrant, M. Laplace se rendit à l'ancienne pension de Frenzel; il y trouva un beau pistolet de Colt qui avait disparu mystérieusement de la pharmacie. Un nommé Bennett, ci-devant compagnon de chambre de l'accusé, réclame le revolver; interrogé sur la manière dont il l'avait eu, il répondit que Frenzel le lui avait donné en disant qu'il n'en savait que faire et ne voulait point le jeter. M. Leggett prit le pistolet et alla le montrer à Frenzel qui nia l'avoir jamais vu. Bennett n'en maintient pas moins qu'il peut prouver ce qu'il avance.

Le 17 du courant, entre neuf et dix heures du soir, on vola dans la pharmacie une somme de deux-cent vingt piastres, cinq actions du Crescent Dry Dock et deux billets, l'un appartenant à M. R. B. Gracey et l'autre (de $770) appartenant à M. Laplace. Frenzel avait quitté l'établissement quelques heures auparavant. Bennett raconte ce qui se passa à partir de ce jour-là. Frenzel, dit-il, l'invita à venir manger des huîtres, à quelques portes de la pharmacie. Le commis mangea les siennes très vite et sortit du salon. Bennett, après l'avoir vainement attendu, paya la carte, et fut à la recherche de son compagnon, mais ne le rencontra point dans la rue. En sortant d'un café il le vit sur le trottoir. Frenzel avait été absent un quart d'heure ou vingt minutes et c'est probablement dans cet intervalle qu'il avait enlevé les deux cent vingt piastres, les certificats d'actions et les billets.

Le lendemain matin, lorsqu'ils sortirent ensemble, M. Laplace appela Frenzel et lui parla du vol. Bennett lui demanda plus tard sur quoi la conversation avait roulé, il éluda la question. Quand Bennett fut informé du vol, il interrogea Frenzel et lui dit que l'argent et le reste avaient sans doute été enlevés tandis que Frenzel et lui mangeaient des huîtres; le commis évita encore de répondre aux questions de Bennett. Ce dernier [illegible] dès lors son compagnon et cessa de le fréquenter.

Frenzel [illegible] Bennett partout et paye les dépenses qui se sont élevées à plusieurs centaines de piastres. On a découvert qu'il [illegible]. Son salaire n'était que de [illegible] piastres par mois.

M. Daniel Haud, (le riche citoyen du Nord) qui a été arrêté ici comme espion de Lincoln et emmené à Richmond, ne semble pas être bien favorablement connu à Augusta, (en Georgie) s'il faut en juger par la lettre suivante que M. Monroe a reçue, hier matin, de M. J. Brofton, habitant d'Augusta:

Daniel Haud, dit la missive, a fait une fortune en cette ville; il l'a envoyée tout entière à Rochester, N. Y., où il a, dit-on, fait bâtir une maison en marbre. Quoiqu'il en soit il a envoyé là tout ce qu'il a gagné ici. Il est et a toujours été un abolitionniste à tout crin—il n'y en a pas de plus violent que lui dans le royaume des Yankees. Il ne cachait point ses opinions et se vantait de l'audace qu'il avait montrée [illegible]. Il est étonnant que les propriétaires d'esclaves ne l'aient pas expulsé de l'endroit. Il a prononcé plus d'un discours abolitionniste dans les rues d'Augusta. M. Girardey, ancien habitant de cette ville et qui maintenant habite la vôtre, peut confirmer ce que j'avance.

Nous ignorons ce qu'on a fait de M. Haud, mais il ne trouvera probablement pas le séjour de Richmond très agréable.

Incendie.—Le toit de la cuisine d'une maison de la rue Rousseau, entre les rues Joséphine et Jackson, a été avarié par le feu hier matin.

—Une rixe a eu lieu pendant l'incendie, entre des pompiers des compagnies Nos 16 et 20. Peter Gordy, appartenant à la première, a été blessé à la tête, et Deshay, appartenant à la seconde, a reçu trois coups de poignard. Ses blessures ne sont pas graves.

Les firemen regretteront vivement cette lutte; il ne faut pas que des scènes de ce genre se renouvellent, sinon la réputation du département en souffrirait beaucoup.

Première Cour.—Wm H. Harrison, jeune homme de dix-huit ans, a été déclaré coupable d'avoir volé une montre et une chaîne en or à Mme Marie Watkins qui tient une pension dans la rue Julia et dont il était l'employé.

Les affaires "l'Etat vs le Dr F. L. Hale, accusé d'escroquerie et de tentative de viol, de Gustave Ledanaux, accusé de viol, ont été remises à une autre époque.

Le ministère public a demandé et obtenu la mise en liberté de Stephen Kelber, accusé d'abus de confiance.

Un nol. pros. a été présenté en faveur de Charles Edwards, accusé de larcin.

Recorder Gastinel.—M. A. Berthélemy qu'on affirmait accusé de retenir illégalement Sophie Cournoyer, la jeune indienne dont nous avons déjà parlé, a été renvoyé de la plainte, hier matin.—James Wren, qui était accusé de l'avoir enlevée de St Paul (Minnesota) et de l'avoir traitée comme une esclave, a été également acquitté.—[illegible] chez M. Berthélemy où elle est parfaitement traitée.

Auguste Hagué, h. c. l., arrêté, par l'officier Sarpy, pour avoir essayé de mettre le feu à une maison de la rue St Philippe, entre Claiborne et Derbigny, dans la nuit du 10 au 11 courant, a été envoyé devant la Première Cour de District.

Lewis Bauer, accusé d'abus de confiance; Mary Dillon et Antoine Casey, accusés de bris de paix; Eugène Roudanez, h. c. l., accusé de vol de nègres, ont été acquittés.

Antoine Negré et Datil Glass sont accusés d'être vagabonds, suspects et dangereux.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

X

RÉVÉLATION.

La prétendue nouvelle rapportée par Tripot ne tarda pas à avoir ses résultats infaillibles.

Le lendemain, Roi-de-Cœur faisant passer les affaires de l'Etat avant les siennes, commença la tournée qu'il avait coutume de faire par la ville à la recherche de son soudard par une station à l'hôtel de Montbarre, devant lequel il monta la garde assez longtemps.

Il était deux heures de l'après midi lorsque le duc de Montbarre descendit pour se rendre à son pavillon du bord de l'eau. Il sortait seul et à pied, comme toutes les fois qu'il allait gagner cette retraite ignorée.

Dans le vestibule, il se retourna pour donner quelques ordres à ses gens; puis il sortit.

Au premier pas qu'il fit dans la rue, il se trouva en face du ressuscité Roi-de-Cœur, de son ennemi menaçant.

Le sergent, en même temps, tressaillit de tout son être; il avait devant lui le père Jacques sous les habits de grand seigneur maintenant. Tout le sang lui reflua au visage; ses poings se crispèrent, prêt à lui sauter à la gorge et à l'étrangler.

Mais le prestige de la noblesse était alors si puissant qu'il sentit devant cet homme, portant l'habit de duc du royaume, comme une sentinelle invisible qui le repoussait. Un noble était alors un être consacré depuis sa naissance. Et puisque c'était là le duc de Montbarre, ce ne pouvait être le père Jacques.

Le sergent rongea son frein, forcé de se dire que ses yeux, qui voyaient pourtant si clair, le trompaient.

Pendant ces quelques secondes de suspens, une panique terrible avait saisi et torturé Montbarre jusqu'au fond des entrailles.

Et à la même minute, l'air calme, on ne peut plus indifférent, il avait fait un pas vers Roi-de-Cœur et lui avait demandé, en accompagnant la question d'un léger salut militaire, si la cour du Louvre était ouverte en ce moment.

Le sergent demeurant pétrifié et sans pouvoir répondre, Montbarre n'eut pas l'air de le remarquer; il passa outre, ne paraissant occupé que de savoir s'il pouvait, pour abréger son chemin, traverser la résidence royale.

Roi-de-Cœur, lui, ne s'était pas éloigné. Il se frottait le front avec impatience; en dépit de tous préjugés répandus, son bon sens impossible à dompter lui disait que le brigand du Jura et le seigneur de cet hôtel pouvaient bien n'être que la même chose. Instinct vague, indéfini en lui, mais qui devait le tenir longtemps enraciné à cette place.

Le duc de Montbarre suivit son chemin, sauvé par un prodige d'audace.

Il arriva sur la grève déserte, au pavillon ruiné, reste d'une des constructions de l'hôtel Saint-Paul, bâtiment carré, flanqué de tours, qui plongeait son pied dans la rivière et y reflétait son front sourcilleux.

Nous pénétrons pour la première fois dans cette mystérieuse retraite.

Dans la chambre carrée du centre, ouverte sur un balcon donnant sur l'eau, tout était d'un luxe élégant, gracieux, plein de charme.

Sur la tenture de soie bleue qui cachait les vieux murs étaient semées des peintures précieuses, des socles soutenant d'admirables statuettes. Ces images tout animées, souriantes, et ne peignant que des tableaux heureux, étaient d'un art si parfait, d'une expression si vivante, qu'on eût dit que les lambris parlaient.

A leur pied, un tapis de Perse imitant un gazon fleuri, à leur plafond une large rosace de soie constellée et frangée de dorure.

Dans des bassins d'argent richement ciselés, brûlait l'aloès; le doux parfum flottait dans l'air, où venait bruire le murmure de la rivière, pour former une atmosphère pleine de mollesse, de douce langueur.

Le jour pénétrait à travers le feuillage de la ruine, dont chaque pampre balancé ruisselait sous le soleil du vif éclat de l'émeraude.

Tout n'était que grâce, harmonie, images caressantes, amoureuses. La volupté découlait de ces lambris comme le parfum d'une fleur.

La séduction était dans chaque objet où se portait le regard, le délire dans chaque souffle d'air qu'on respirait les lèvres.

Lucia était devant la fenêtre, demi-étendue sur un siège qui disparaissait sous les flots de satin et de dentelles de sa robe. Ce cadre délicieux la faisait paraître plus belle encore, et sa beauté paraît ce qui l'entourait d'un prestige plus merveilleux.

Ce n'était pas cependant l'amour du luxe et des arts qui avait poussé Lucia à décorer ainsi ce séjour.

Elle avait créé là une atmosphère faite pour exalter l'imagination et les sens à un degré extrême. Lorsqu'elle avait allumé la passion dans le sein d'un des hommes qu'elle voulait perdre, toujours froide, implacable, ne s'exposant à aucun danger avec sa nature de marbre, [illegible] enivré dans ce [illegible] plus enivrante encore où la personne d'un amour comprimé l'entraînait jusqu'à la folie ou la mort.

La retraite isolée servait aussi à d'autres intrigues.

Le duc de Montbarre y écrivait ses lettres secrètes, y tenait cachés les papiers relatifs à ses conspirations politiques. Les réunions [illegible] que lui et Lucia avaient [illegible] dans ce [illegible] monde, [illegible] grande, l'esprit révolutionnaire.

La situation de la tour ruinée sur une grève non bâtie, en laissait les abords presque toujours déserts et libres de tous regards.

Le page muet en était le seul gardien.

Puis enfin, si le duc de Montbarre eût été connu quelque jour pour le maître de ce pavillon retiré, il ne pouvait en rien en être compromis, l'usage étant alors fort répandu parmi les seigneurs de se donner de ces secondes habitations, asiles de la liberté, qu'on nommait *les petits séjours*.

Mais ce jour-là, lorsque le duc de Montbarre entra, les nuages d'un temps lourd et brûlant s'abaissaient sur la grève et répandaient dans le pavillon une obscurité coupée parfois par les éclairs.

La jeune femme, qui ne l'attendait pas, tourna seulement avec insouciance la tête vers lui à son arrivée.

On sait que dans l'intimité leurs titres de parade disparaissaient, et qu'ils n'étaient plus l'un pour l'autre que Dominique et Lucia.

—Dominique, dit-elle, avez-vous besoin de quelque costume d'emprunt pour ce soir?

—Non, la chaleur extrême, l'orage qui commence, m'ont surpris en chemin; et je suis entré ici, dit-il en s'asseyant.

Elle le regarda; puis pencha de nouveau sa tête avec nonchalance vers la fenêtre.

Au bout d'un moment de silence:

—Il est vrai que l'air est étouffant, dit-elle en se levant lentement pour ouvrir les deux battants du balcon, puis se laissant retomber à sa place.

—L'ombre épaississait à l'horizon; les grands ormes de l'île Louviers, toute boisée, ne formaient qu'une masse sombre; de grosses gouttes de pluie marquaient sur la nappe de l'eau de larges paillettes; les lierres qui du haut de la muraille lézardée venaient pendre sur le balcon, frémissaient sous le souffle électrique de l'atmosphère.

—Quel temps!.... dit Lucia sans détourner la tête de la fenêtre.

Puis elle ajouta d'une voix pensive:

—Je ne sais pourquoi j'aime l'orage.

—Vous l'avez toujours cherché au risque de faire cabrer votre cheval d'effroi et d'inonder vos plus belles toilettes, répondit avec un faible sourire Dominique.

—Ne m'as-tu jamais songé à me demander, reprit-elle, d'où me vient une prédilection semblable.

—Ah! c'est bien simple, dit son vieil ami. Avec votre nature si animée, si ardente, l'atmosphère commune ne suffit pas; il faut le souffle de la tempête à votre poitrine pour qu'elle trouve assez d'air, les feux immenses de l'éclair à vos yeux pour qu'ils se remplissent à leur gré de lumière, les roulements de la foudre répercutés sur la terre pour que vous prêtiez l'oreille à l'harmonie.

—Peut-être.

—Puis, il y a une autre raison encore...... L'orage est la plus haute expression de la destruction, et votre instinct vous porte aussi dans le monde des humains à ravager et à détruire.

—C'est vrai.

—D'ailleurs, Lucia, ce bouleversement, c'est votre air natal, celui où vous avez réellement reçu le souffle de la vie.

—Moi?

—Oui, par une particularité de votre enfance.

—Je ne comprends pas.

—Vous le saurez.

—Il est vrai que, née dans les gorges de nos montagnes et au fond des bois, les intempéries ont dû souvent envelopper mon berceau...... Au reste, peu importe!

Ils se turent de nouveau. Puis, Lucia, après avoir jeté encore un regard sur Dominique, reprit:

—Dominique, vous avez l'air de préparer quelque chose dans votre esprit, qui va venir sur vos lèvres.... Ce n'est pas par hasard que vous êtes entré ici, c'est parce que vous aviez quelque chose à me dire.

—C'est juste, Lucia.

—Eh bien! parlez......

—Oui, j'ai à vous dire que ma vengeance contre la caste seigneuriale qui m'a outragé, ou plutôt la justice de toute la nation sur une poignée de nobles oppresseurs et misérables doit être enfin accomplie.

—Oh! cela, il y a longtemps que je le sais.

—Que pour ce but il faut renverser le pouvoir régnant et me mettre à sa place.

—C'est parfaitement convenu encore.

—Que l'homme en qui repose actuellement ce pouvoir doit mourir; que l'heure, le lieu et l'arme sont choisis pour le frapper.

Lucia avait écouté cette révélation avec calme; elle se contenta de répondre d'un ton aussi naturel qu'absolu:

—Non, cela ne sera pas, parce que je ne le veux pas.

—Lucia! dit d'un accent profond Dominique.

—Dans tout ce que nous avons accompli, reprit-elle, les choses se sont passées selon ma volonté, vous m'avez toujours faite reine et maîtresse à la maison, j'ai toujours tenu à l'être. Ne vous imaginez pas, Dominique, que je vais changer.

Dominique, après avoir un instant appuyé son regard imposant et énergique sur Lucia, prononça:

—Vous vous opposez à la mort du duc de Sully parce que vous aimez son fils.

Lucia tressaillit sous le choc le plus violent qu'elle eût éprouvé de sa vie; des couleurs nouvelles et plus vives animèrent ses traits; ses yeux jetèrent une flamme plus humide; son être entier trembla dans une émotion suprême. On eût dit que le feu sacré, en tombant sur elle, brisait le marbre de la statue pour créer à la place une femme vivante.

Elle serra son cœur sous sa main et se tut.

—Vous l'aimez! il y a longtemps que je le sais, et lorsque vous étiez encore loin de le savoir vous même. L'amour a pénétré dans cette âme défendue par tant de passions contraires... Le soleil, dans son cours, passe sur les pics de glace, sur les pierres de tombes, mais il ne change rien à leur nature, tandis qu'à côté il développe et féconde les plantes. Le sentiment que vous éprouvez vous donne un moment les sensations d'une vie nouvelle, mais elle s'effacera bien vite. Et, croyez-le, Lucia-Satanis, vous resterez toujours la même.

Dans le silence de la jeune femme il continua:

—Oui, vous aimiez Georges de Rosny, car vous n'avez jamais songé à le perdre, car vous n'avez pas voulu le recevoir dans ce pavillon, et vous auriez frémi à la pensée qu'il connût les séductions mortelles dont ce lieu a été témoin.

Lucia à ces mots fit en effet un mouvement d'horreur et d'effroi.

—Vous l'aimiez, continuait Dominique, car vous vous êtes révoltée contre les projets qui menaçaient la vie de son père. Cependant vous avez cédé à une puissance qui est en vous, plus forte que vous même; vous y céderez encore!

—Non! dit-elle avec force, non!

—Vous n'êtes pas libre de prononcer.

—Moi? que signifie?......

—Ecoutez, Lucia, Dieu existe, je vous le dis pour la première fois parce que dans ce moment j'entends par Dieu l'Esprit surnaturel qui dès la naissance nous destine à telle voie, à telle œuvre à remplir, et nous y pousse jusqu'au tombeau. Vous, l'Esprit qui vous anime, qui vous donne l'orage pour votre élément naturel, cet Esprit vous pousse à la destruction, vous donne une mission de ravage et de mort, que vous accomplirez jusqu'au bout.

—Que voulez vous dire? demanda Lucia avec brusquerie. Vous me parlez un langage obscur......

—Et effrayant, peut être?

—Rien ne m'effraye...... Mes actions ont assez prouvé que je ne peux pas trembler devant des paroles!

—Il est temps, Lucia.... jeune fille qui êtes un mystère vivant dans ce monde...... Il est temps que vous vous connaissiez vous même!

—Vraiment...... ne suis-je donc pas qui je suis?

—Non. Un soir de cet été je vous ai dit de notre passé tout ce qui me concerne; je vous ai dit ma jeunesse tourmentée dans le cloître, le vol de son trésor, le meurtre de son abbé; ma vie de pauvre bandit, arrêtée dans son cours par les soldats du roi; ma vengeance contre ceux-ci, méditée quatre années et accomplie par l'incendie; puis l'extorsion du titre de duc de Montbarre, qui m'a fait noble lorsque j'étais déjà opulent; tout enfin. Mais je ne vous ai rien appris de vous même.

—De moi, que pouviez-vous dire?

—Je pouvais vous apprendre tout ainsi.

—Enfant de pauvres bûcherons, vos associés dans la bande de voleurs, recueillie par vous après leur supplice, associée à votre sort, élevée à ce haut rang où je suis par votre fortune, votre histoire est la mienne.

—Non, Lucia, vous n'êtes pas l'enfant de Sylvain et de sa femme, les habitants de la hutte sauvage, les suppliciés de Neirâtte.

(*A continuer.*) CLÉMENCE ROBERT.

Un service funèbre sera célébré vendredi prochain, le 29 courant, à 7 heures du matin, à l'église St [illegible], pour le repos de l'âme de feue Adélaïde Emélie HEBU. Les amis des familles Bessa et de B. Boulay, sont respectueusement invités à y assister. 27 nov—2t

Société des Arts et Métiers.

Décédé hier soir, à 6 heures, le frère ARMAND BECHÉ. Son corps est exposé à sa demeure, rue St Philippe et le Bayou St Jean. Les amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi à 3 heures précises.—Clergé Ste Anne.

Par ordre du président. G. ANGELAIN, Secrétaire. 28 nov

Sociedad Monarquina de Beneficencia.

Los miembros que la componen se reuniran el domingo 1o de diciembre, á las 4 de la tarde, en casa del socio D. Jaime Fabregas esquina Union y Bons-Enfans, para la asamblea general anual, y eligir el Presidente y demas funcionarios que deben regirla durante el año proximo.

Se recomienda la mayor puntualidad. De orden del Presidente, G. SEGUI Y GAHONA, Secretario. 28 nov—2

Nlle-Orléans, 1er juillet 1861.

La société existant entre A. L. Hyde et Wm M. Goodrich, Henry Thomas Jr. et A. S. Griswold sous la raison de HYDE & GOODRICH, est dissoute cejourd'hui par l'expiration du terme et la retraite de A. L. Hyde. La maison continuera les affaires avec le même capital [illegible] sous la raison de THOMAS GRISWOLD & CO. Chacun des associés pourra employer la signature de l'ancienne maison pour la liquidation.

HENRY THOMAS Jr. A. S. GRISWOLD. WM. M. GOODRICH.

MM. A. L. Abbott, Henry Ginder ont également un intérêt dans la maison.

GOTTSCHALK & MAGNER, NOTAIRES PUBLICS, Rue Carondelet, No 33, Au rez-de-chaussée, bureau du fond.

FREDERIC AVET, (Ordonnateur de la maison Avet Bros.) Marchand de Grocerie en gros et Commissionnaire, RUE DE LA VIEILLE LEVEE No 59, entre Conti et Bienville, NLLE-ORLEANS.

VIN en caisses—[illegible] caisses vin rouge, diverses qualités, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 22, Vieille Levée.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Mercredi soir, 27 novembre.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui [illegible] balles.

TABAC—Aucune transaction [illegible].

SUCRE—Environ 1000 boucauts [illegible] à l'inférieur, 2 1/2 à 2 3/4, l'ordinaire à bon [illegible], fully fair, 3 3/4 à 4 le prime [illegible] choix, 5 à 5 1/2 le jaune clarifié, et 6 1/2 cts [illegible].

MELASSE—Environ 2000 barils [illegible] l'ordinaire, 15 à 16 la fermentée, et 17 à 18 [illegible]; 200 demi-barils de choix à 22 à 23 [illegible].

FARINE—Marché très calme. [illegible] de farine sans marque à $9, [illegible] le baril.

MAIS—250 sacs de blanc à 90 [illegible].

SON—Environ 1000 sacs, [illegible] les 100 livres.

BLÉ—250 sacs à $2 le boisseau.

BACON—Les jambons passés [illegible] à 25 à 30 cts la livre. Première [illegible].

BŒUF—Il n'y en a pas sur le marché.

WHISKY—Le rectifié se détaille à [illegible], ce qui est une baisse.

GRAISSE—La prime en barillet se détaille à 30 [illegible] la livre.

PORC—Le mess se détaille [illegible].

SEL—MM. J. M. Burke & Bro, [illegible] l'état suivant du sel:

Stock de sel de Liverpool...... [illegible]
Sel de [illegible]...... [illegible]
Total...... 119 sacs.

Le stock de sel de toutes espèces [illegible] sacs qui équivalent à 26,542 sacs de [illegible]. Le chiffre des ventes en détail était, en [illegible] que tout le stock actuel. Une seule [illegible] plus de 75,000 sacs.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 26 novembre 1861.

Reçu hier: 334 bœufs du Texas, [illegible] bœufs du Texas, 30 porcs et 150 veaux. A [illegible] place 1,118 bœufs du Texas, 387 porcs 200 [illegible] et 100 veaux. Nous cotons:

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité	— @ —
" 2de qualité	— @ —
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	[illegible]
" 2e "	[illegible]
Porcs, 1re qualité	[illegible] @ 13 00
" 2de qualité	— @ —
Moutons 1re qualité, par tête	[illegible] 5 00
do 2de qualité	— @ 2 00
Vaches laitières, par tête 1re qualité	— 00 @ — 00
" 2de "	— 00 @ — 00
Veaux, 1re qualité	9 00 @ 11 00

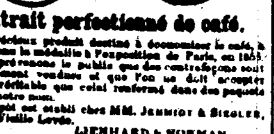

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. Jammiot & Sigoler, No 3[illegible], Vieille Levée.

LIENHARD & NORMAN, Rue Toulouse, No 203, entre Tremé et Marais.

Moulin à coton de Lane.

Jefferson City, (Le).

FABRIQUE de fil de coton, ouate et coton à emballer. Le fil de coton sera mis, sur commande, en paquets simples et en numéros assortis 5,12.

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.

L. H. LANE, Propriétaire.

BEURRE FRAIS.

TRENTE frequins beurre frais du Tennessee, venant d'arriver et à vendre par E. SCOTT, 58 rue Gravier.

A VENDRE

600 livres de Soda au gré des acheteurs.

S'adresser au No 49, Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Billets perdus.

PERDU $70 en billets dont deux de $20, deux de $10 et deux de $5, depuis la rue Victoire, No 44, jusqu'au marché du Port, No 24, en passant par la rue Marigny. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui les rapportera au bureau de l'Abeille.

Demande de bonne d'enfant.

ON désire louer, comme bonne d'enfant, une femme de couleur libre, bien recommandée. S'adresser No 251, rue Hercule, près de la rue Clio, à main gauche en montant.

AVIS

Aux Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Star.

LES commissaires de liquidation de la compagnie d'Assurance Star ont déclaré un dividende sur le capital, lequel dividende sera payé, à partir du 1er décembre prochain, au bureau de la Compagnie d'Assurance Star, rue Carondelet, No 1 1/2. 27 nov

Bourse perdue.

Cinq piastres de récompense.

PERDU, lundi dernier, une bourse rouge, contenant la somme de quarante-deux piastres en or, en argent et en billets. La personne qui la rapportera au bureau de l'Abeille, recevra la susdite récompense. 27 nov

A VENDRE.

TABAC DE LA FLORIDE en boîte, ainsi que du Mason County pour cigares et à chiquer, par GUNTHER, ROSWALD & Co, 62, rue Poydras. 27 nov—1f

A VENDRE PAR P. PRATS & CO, No 39, Conti:

[illegible] Regalia Cinto de Brion.
[illegible] Conderos de Partida do.
[illegible] Regalia del Rey Caberga.
[illegible] Breves Uriarte.
[illegible] Londres chicos do.
[illegible] Regalia Britanica Lucca.
[illegible] Ricos Conservantes Meridianos.
[illegible] Regalia Britanica.
[illegible] Regalia de Espinero, Walter Scott, Flor. de [illegible].
[illegible] Conchas Flor de Morales.
[illegible] Londres Cabanas.
[illegible] Conchitas Segunda.
[illegible] Cigares. 27nov—1M

Voleurs! Voleurs!

VALOURS DE SOIE, couleurs diverses et de première qualité, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr., 62 et 64, Vieille Levée. 27 nov

$5 de récompense.

PERDUE, depuis dimanche soir, une CHIENNE POINTER blanche et jaune. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la ramènera au No. 267, rue Saint-[illegible]. 27 nov—3

Cheval perdu.

Perdu ou égaré, depuis le 19 courant un GROS CHEVAL JAUNE ayant une étoile blanche sur le front, les deux pieds de derrière d'une couleur blanchâtre. Une récompense de CINQ PIASTRES sera donnée à celui qui ramènera ledit cheval au No 134, rue Urquhart, Troisième District. 26 nov—3

SAVON Winchester—Quelques caisses en magasin, à vendre par QUEYROUZE BROS., 8 à 14, rue St Louis. 8nov

CHANDELLES—Quelques caisses marque de l'Etoile, 16 onces, en magasin, à vendre par QUEYROUZE BROS., 8 à 14, rue St Louis.

Changement de local.

LE 1er novembre prochain, notre succursale située dans la rue de Chartres, No 151, sera transportée au No 21 de la même rue, où nous remplirons toutes les commandes et ferons les affaires des deux magasins.

J. WRIGHT & Co, Rue de Chartres No 21. 29 oct—3m

Mulets à vendre.

A vendre, pour du comptant ou des Bons Confédérés—140 Mulets d'équipage.

J. B. SLAWSON, No 4, rue Royale.

MANUFACTURE DE CHOCOLATS A LA VAPEUR.

MAISON FONDEE EN 1830. CAFÉ TORRÉFIÉ à la vapeur.

D. LOPEZ, 35, rue de Chartres, 35.

CETTE maison qui ne compte pas moins de 31 ans d'existence, et qui dès son ouverture a été patronée par l'élite de la population orléanaise, se recommande au public par l'excellence des produits qui sortent de ses ateliers.

La vue de l'usine seule serait un sûr garant pour le public de ce que peut faire un pareil établissement, si à côté de cela ne venait s'ajouter encore des machines spéciales construites d'après les propres plans de M. Lopez. Pénétré des matières premières employées dans la fabrication, et enfin les connaissances qu'il a acquises dans ce genre d'affaires, voilà les bases sur lesquelles reposent cette maison et qui lui permettent de défier toutes rivalités.

Afin de prévenir les erreurs que le public pourrait commettre, M. Lopez croit devoir rappeler qu'il n'a pas d'autre manufacture que celle qui se trouve **rue de Chartres, encoignure Conti**, et que tous les chocolats qui sortent de chez lui portent son nom sur les tablettes.

Chemin de fer Pontchartrain.

SERVICE D'HIVER.

Prix pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents seulement.

DEPART DES CHARS—

DE LA VILLE—4 1/2 heures A. M., char à cheval. [illegible]

DU LAC—5 heures A. M., char à vapeur. [illegible]

Le convoi à vapeur, sur notice suffisante, s'arrêtera à la station de Gentilly. Prix, 15 cents pour aller et autant pour revenir. Les personnes qui désireraient se faire débarquer à la Station devront en prévenir le conducteur avant le départ. 7 oct—

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861.

LES convois partiront, jusqu'à nouvel ordre, comme il suit: la malle du matin, à 7 heures du matin; elle se relie avec le chemin de fer du Sud pour Mobile et le Mississippi Central pour les points au nord de Canton. Le convoi du soir partira à 5 heures 60 minutes; il se relie avec le chemin de fer du Sud pour Vicksburg. Il arrivera à la Nlle-Orléans à 10 h. 30 m. A. M. et 8 h. 45 m. P. M.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.

REMEDE souverain, infaillible, dans les maladies de poitrine, des poumons, de l'estomac et des intestins. Ce sirop est extrêmement agréable au goût, et est surtout recommandé aux jeunes personnes. [illegible] Il est d'une efficacité au moins égale, si non supérieure, à tous les sirops préparés soit à Paris, soit dans [illegible] et a l'avantage de se conserver indéfiniment, pourvu que l'on ait le soin de tenir le flacon bouché. A vendre au dépôt.

F. P. DUCONGE, rue de Chartres, No 30.

VIN—1200 caisses de 12 bouteilles, 24 1/2 do vin de Bordeaux, qualité supérieure, J Duconlaing & Co [illegible] à vendre par CHAUDET & NEE, 147 et 149, Royale entre Toulouse et St Pierre.

Moutarde Créole.

CINQ boîtes [illegible] de moutarde noire, de la Louisiane, venant d'être reçus, à vendre pour [illegible] par E. E. MOUGIN, pharmacien [illegible] Dauphine et Douane.

VIEUX WHISKY—10 demi-gonnes Old Rye [illegible] à vendre par LOUIS F. MAXENT, 30, rue Toulouse.

LEGION FRANÇAISE.

ORDRE No 30.

Nouvelle Orléans 26 novembre 1861.

AUJOURD'HUI, 28 du courant, le deuxième bataillon de droite et le deuxième bataillon de gauche [illegible] l'école de bataillon. Appel à 3 1/2 heures précises—[illegible] équipement et armement complets — [illegible] guêtre [illegible].

Le Colonel, [illegible] GOUREAU.

Le Lieut. Colonel, [illegible]. Adjudant-Major.

Deuxième Bataillon des Chasseurs à pied de la Louisiane.

Ordre du bataillon—Le bataillon se réunira [illegible] courant, à [illegible] heures, pour [illegible] tirailleurs. Départ de l'arsenal [illegible] heures PRÉCISES. Le commandant recommande la plus grande ponctualité de la part de tous les membres. Le meeting régulier du bataillon aura lieu dimanche, 1er décembre à 10 heures [illegible] d'affaires importantes concernant le bataillon.

Par ordre du commandant, [illegible]. 26 nov—3t

LEGION ESPAÑOLA.

Orden General No [illegible].

El jueves [illegible], el ejercicio de batallon tendrá lugar todos los viernes, á [illegible], en la plaza de Washington, empezando el viernes 29 del actual, sin perjuicio del ejercicio por compañias los dias señalados anteriormente.

La Academia de oficiales, sargentos y cabos, mártes y sábados, á la misma hora. Requiriendose la mayor puntualidad.

El Comandante, P. AVENDAÑO.

El [illegible] Ayudante. 27 nov—3f

Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva Orleans.

Orden No 24.

La 3a Compañia se reunirá, el jueves 28 del corriente en la sala de armas del Regimiento, para eligir un 2o Subteniente.

Presidirán el acto el capitan S. G. Fabio y el teniente D. Vicente Planellas.

La urna se abrirá á las 6 en punto, cerrandose á las 7, dando parte del resultado para elevarlo al cuartel general.

Nueva Orleans, y noviembre 26 1861.

De orden del Coronel,

El Ayudante mayor, GABRIEL SEGUI Y GAHONA. 27nov

Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva-Orleans.

Orden No 23.—Debiendo tener efecto el ejercicio de batallon el sabado proximo, 30 del corriente, y asistiendo á él algunos Sres Gefes superiores, espero que los Sres capitanes del Cuerpo procurarán presentar la mayor fuerza posible, como es su deber.

El regimiento formará en la plaza de Washington, á las 3 1/2 en punto. Los voluntarios se presentarán en el cuartel á las 3, á fin de cumplimentar esta orden.

Los individuos que falten serán juzgados con arreglo á las ordenes de S. E. el Gobernador del Estado.

El regimiento maniobrará en el campo de la Raqueta, pero si lloviese antes tendrá efecto en la Levé frente á la calle del Canal.

Los Sres capitanes darán parte de los que no concurran sin un motivo justo que harán presente con la debida anticipacion.

Nueva Orleans, y noviembre 26, 1861.

De orden del coronel,

JUAN MIANGOLARRA.

El ayudante mayor, GABRIEL SEGUI Y GAHONA. 27 nov—3f

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

Ordre spécial No [illegible].—Les membres de la Compagnie de Réserve se réuniront à leur arsenal, rue St Pierre, JEUDI prochain, vingt-huit courant, à 6 heures précises du soir pour procéder à l'élection de deux sous-lieutenants. Le scrutin sera ouvert de 6 heures à 7 heures précises. Par ordre du Brigadier Général Jos. Trudeau commandant la Légion.

ARMAND GUYOL, Capitaine. Pour copie conforme, J. VILLARRUBIA, Sergent-Major. 25 nov—3

Quartier Général, Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

—*Compagnie de Réserve*.—

Nlle Orléans, le 25 novembre 1861.

A partir d'aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre, les exercices auront lieu comme suit:

LUNDI—Ecole de la pièce.
MERCREDI—Ecole de peloton.
SAMEDI—Ecole d'escadron.

Il y aura école des sous-officiers le Mardi, Jeudi et Vendredi. Par ordre du capitaine.

ARMAND GUYOL. VILLARRUBIA, Sergent-Major. 26 nov—4f

Bureau de la Compagnie de Manufacture de Souliers du Sud.

Nlle-Orléans, 25 novembre 1861.

L'ÉLECTION annuelle de Directeurs, pour l'année, aura lieu, au bureau de la Compagnie, LUNDI, 9 décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi. GEO. H. ROZET, Secrétaire. 26 nov—9 déc

Conducteurs de chevaux d'artillerie et musiciens.

ON DEMANDE immédiatement pour l'Artillerie de la Pointe-Coupée **72 conducteurs.**

$21 par mois seront payés pour de bons conducteurs. On demande aussi un BRASS BAND de six à huit instruments.

S'adresser chez MESSRS. BRARD & CO, Nos 164 et 166, rue du Canal. P. F. DE GOURNAY, Sergent Recruteur Artillerie de la Pointe-Coupée. 6nov—

PHARMACIE, DROGUERIE ET MÉDICAMENTS PATENTÉS.

J'ai l'honneur de prévenir Messieurs les médecins, les familles et le public en général, que j'ai transporté ma pharmacie de la rue Bienville dans le local, rue de Chartres, No 131, ci-devant occupé par MM. Wright & Co, sous l'hôtel d'Orléans. Je tâcherai de tenir dans ce nouvel établissement tous les médicaments patentés américains, français, anglais et allemands, en même temps que j'y remplirai toutes les formules, auxquelles je donnerai moi-même le plus grand soin.

J'espère que le public et Messieurs les médecins m'accorderont cette même confiance bienveillante, dont ils m'ont honoré depuis plus de douze ans j'en sollicite respectueusement la continuation.

Nlle Orléans 1er novembre 1861. A. SCHWAB, pharmacien, 131 & 216 rue de Chartres. 16nov—1M

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme DERON, 375......RUE DAUPHINE......375.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires. 31 août—1an—tij

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 202, rue du Camp

Dirigée par Mme Ed. LOCQUET.

CET établissement dont les succès vont toujours croissant, a rouvert ses classes lundi, 16 septembre. La directrice assure les élèves à être ponctuelle, afin de ne perdre aucun des avantages résultant d'un cours complet.

Pour renseignements, s'adresser à la principale, 202, rue du Camp, ou par la poste, boîte 2,134. 9 sept—om

INSTITUT St-CHARLES.

MME MACÉ annonce respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu LUNDI 2 septembre. Pour toute information, voir le prospectus de l'institution qu'on pourra se procurer dès le 1er septembre, à ce bureau ou à l'institution.

On trouvera dans le prospectus: le cours détaillé des études, les ouvrages suivis, quelques règlements de la maison, le nom des professeurs attachés depuis nombre d'années à cette Institution, les références et enfin les conditions.

Une dame attachée à l'institution est chargée d'accompagner soir et matin, dans le char, les élèves externes de la ville.

Les lettres pour Mme MACÉ doivent être adressées Boîte No 2144, Nouvelle-Orléans. 25août—1an

Seule agence des célèbres STACKER IRON-WORKS, TENNESSEE.

A partir de ce jour, en considération de la grande augmentation des frais de transport, et de la hausse du métal, le prix des chaudières-à-sucre, grilles et gueules de fourneaux sera comme suit, viz:

24 @ 36 pouces, $1 par pouce; 72 @ 86 pouces $1 25 par pouce; 72 @ 84 pouces $1 50 par pouce.

Grilles 4 1/2 cents par livre; gueules de fourneaux $30 35, $40, selon la grandeur et le modèle.

Prix comptant. F. F. LA VILLEBEUVRE, Marchand-commissionnaire, No 12, rue Union. 12sept

Chaudière anglaise à sucre, De la célèbre fonderie de R. et J. Rankin, à Liverpool.

LES soussignés ont constamment en magasin un assortiment complet de chaudières à sucre, aux prix suivants—

—Chaudières de fer fondu—

De 42 à 66 pouces compris, à $1 le pouce;
De 72 à 84 do do à $1 25 do

—Chaudières en fer battu—

à 18 cents la livre.

M. A. DE LIZARDI & Co, Rue Bienville, No 52. 23 sept—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS. No 111, RUE DU CANAL.

CAPITAL SOUSCRIT $411,600.

—DIRECTEURS:—

Alphonse Miltenberger, J. B. Gribble,
E. Rocheross, P. O. Nobiom,
G. M. Wright, A. Reichards,
L. Millaudon, G. Sebatier,
O. Lauve, J. M. Darby,
J. M. Bonnabe, J. Tuyes.

Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les pertes et avaries occasionnées par les incendies, contre les dangers des mers et des rivières, aux taux courants de primes.

J. TUYES, Président. J. W. HINCKS, Secrétaire. 22nov—6m, 3pe

D. ANTOGNINI & E. RICHARD, Fabricants de Billards en ardoises.

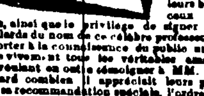

Ayant obtenu de M. D. BERGER un certificat établissant la supériorité de leurs billards sur ceux des autres fabriques, ainsi que le privilège de signer à l'avenir leurs billards du nom de ce célèbre professeur, croient devoir porter à la connaissance du public un fait qui intéresse vivement tous les véritables amateurs. M. Berger, voulant en outre témoigner à MM. Antognini et Richard combien il appréciait leurs produits, a ajouté à sa recommandation spéciale, l'ordre de fabriquer pour son usage particulier un billard à table d'ardoise, dont il s'est servi à la Havane, et sur lequel on a pu le voir jouer lors de ses merveilleuses séances données au White Hall, rue St-Louis. A l'appui des faits qui précèdent, MM. A & R. tiennent un certificat notarié à la disposition des amateurs.

Nous réparons constamment des BANDES DE BILLARDS des fabriques du Nord.

On trouvera dans le même établissement, un magnifique assortiment de billards en acajou, chêne, noyer et bois de rose avec tables en ardoises ou en bois. Ils ont également en magasin tous les accessoires de billards, sortant des premières manufactures de France, tels que draps, queues, procédés, blouses, billes, &c. Aussi des billards d'occasion, boîtes à lots, carton, jeu de billes, bagatelles et roulettes à deux cylindres.

VIN ROUGE!

125 barriques, diverses qualités pour familles, 300 caisses de 12 bouteilles C C 1858, Chateau Syrian 1861, Gastebois Moulis 1861, St-Julien Médoc et St-Emilion, à vendre par

LOUIS F. MAXENT, 30, rue Toulouse. 7nov

VIN MUSCAT—40 caisses vieux Muscat, à vendre par LOUIS F. MAXENT, 30, rue Toulouse. 7nov

Collège Commercial de Dolbear. Encoignure des rues Camp et Commune.

Fondé en 1832 et constamment ouvert.

L'OBJET de l'enseignement avec ceux qui désirent acquérir en faisant des études les connaissances commerciales nécessaires. Il faut du commerce de la [illegible] pour des gens de 17 à 18 ans à même de remplir leurs places [illegible] années, nous ajoutons un nouveau régiment à notre armée.

Cependant, cet important [illegible] l'éducation si nous voulons être une NATION LIBRE. Le peuple qui néglige l'éducation n'est qu'un peu de la servitude. Les personnes qui désirent acquérir, en peu de temps, une éducation commerciale, classique et mathématique, trouveront dans le Collège de Dolbear tout ce qu'elles peuvent désirer. Il y a un professeur pour chaque branche. Les élèves peuvent prendre pension dans des familles anglaises, françaises, espagnoles ou allemandes.

Des catalogues sont envoyés à ceux qui en veulent. RUFUS DOLBEAR, Président. 21 nov—10

HUILE DE LIN.

A VENDRE—Un lot d'excellente HUILE DE LIN BOUILLIE. S'adresser au No 157, rue [illegible] Bourgogne et Remparts. 21nov—[illegible]

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir toutes les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantité, au gré des acheteurs.

Les ordres laissés au soussigné seront promptement remplis. A. PETIT, agent, [illegible].

Aussi à vendre—Un lot de SAVON, de SODA et d'ACIDE SULFURIQUE. 21nov—[illegible]

Banque d'Amérique.

Nlle-Orléans, 18 novembre 1861.

L'ÉLECTION annuelle de treize directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi mercredi, 18 décembre prochain. AM. FORTIER, Caissier. 29 nov—au 18 déc

OFFICIEL.

BUREAU DE L'EXÉCUTIF

Baton Rouge, 5 novembre 1861.

CONFORMÉMENT à la section 13 de l'Acte No 182 approuvé le 9 mars 1857, intitulé "Acte relativement à certaines dettes de l'Etat", des propositions cachetées seront reçues, pendant soixante jours, à partir de la première publication de cette annonce, pour l'achat par l'Etat de la Louisiane, de bons représentant une valeur de seize mille piastres (plus ou moins) et qui peuvent être reçus par l'Etat comme garantie pour la circulation des Banques Libres de cet Etat, établies en vertu de l'Acte No 166, approuvé le 15 mars 1855.—Toutes les propositions devront être adressées à l'Auditeur et au Trésorier à Baton Rouge, et devront être endossées "Propositions pour l'achat de bons de l'Etat." Ces propositions seront ouvertes par les deux officiers susdits, SAMEDI, 6 janvier 1862. Le dit achat sera fait de l'enchérisseur ou des enchérisseurs offrant de vendre les dits bons au meilleur marché.

Le Gouverneur se réserve le droit de rejeter les propositions, en partie ou en totalité, et de demander, par annonces, de nouvelles propositions.

[Sceau] THOMAS O. MOORE. Par le Gouverneur: P. H. HARDY, Secrétaire d'Etat. 7nov—au 6jan

Extrait Perfectionné de Café.

CE précieux article qui donne au café pur un délicieux et une économie d'au moins la moitié, est constamment en vente, en gros et en détail, chez A. BLAISE & CO, seuls agents, à l'encoignure des rues Royale et Toulouse.

Les fabricants sont MM J. REISS & Co, (rue Robertson, No 197) qui sont prêts à remplir toutes les commandes qui leur seront adressées. [illegible]

VINS! VINS!

QUATRE-VINGT-QUINZE barriques de vin de Bordeaux pour familles, à vendre au-dessous du cours pour du comptant.

34 caisses fruits à l'eau de vie. S'adresser à J. M. TUFERY, No 1er rue Royale, de 9 à 3 heures. 29 nov—1m

AVIS.

JAS S. KNAPP, chirurgien-dentiste, offre ses services à ceux qui ont des opérations à se faire faire à la bouche. On le trouvera à son cabinet, No 15, rue Baronne près Canal. Ses prix ne sont pas ceux des charlatans. 16nov—1m

Ouverture de l'hôtel St-James.

CE bel établissement ayant été mis à neuf pendant l'été, sera ouvert et pourra recevoir les pensionnaires vendredi prochain, 1er novembre. Il n'y aura pas de table d'hôte pour les messieurs qui ne sont pas accompagnés de leurs familles, mais ils recevront tout ce qu'ils désireront à l'établissement et on leur servira à toute heure, à des prix raisonnables. Les personnes venant à la Nouvelle-Orléans trouveront l'hôtel St James l'un des hôtels les plus agréables de la Confédération du Sud.

Les chambres sont bien aérées, bien meublées, confortables sous tous les rapports, et sont éclairées au gaz. L'ordinaire des dames sera comme de coutume, mais les familles qui préfèrent des chambres sans la nourriture pourront les avoir.

L'hôtel est situé dans un quartier central, dans une des rues les plus larges et les plus agréables de la ville. Le City Hotel a été entièrement réparé. Nous le dirigeons comme par le passé.

MORSE & MOORE, Propriétaires. 31 oct—1m v.jet camp

AVIS.

Nouvelle-Orléans, le 1er novembre 1861.

A dater de jour et d'un commun accord, monsieur Théodore Bailly Blanchard senior, cesse d'être le chargé de procuration de notre maison.

ED DUPASSEUR. 1 nov—1m

VIN.

QUATRE-VINGT barriques vin de Bordeaux, d'excellente qualité—10 demi dito Sauterne, à vendre au prix modéré, pour clore une facture—Egalement bouchons à la [illegible] J. F. CLAY, rue Royale, No [illegible]. 19 nov—1m

LARD OIL.

A vendre chez G. OUTH, 74, rue Conti. 2Snov—4f

Acide Sulfurique.

QUELQUES carboys de vitriol ou acide sulfurique, à vendre à bas prix pour clore une consignation. M. S. HEDRICK, Rue du Canal, No 97. 12 nov

SEL.

SEL—SEL—500 sacs sel de Liverpool, demi gros et fin, à vendre en lots au gré de l'acheteur.

Aussi—35 tierçons graisse, à vendre. S'adresser à P. J. UMPFELBACH, 27, rue Carondelet ou à B. & A. BOULIE, 21, rue Conti entre Chartres et Levée. 28nov—4f

AMMONIAQUE.

8 DAMEJEANNES à vendre au plus bas prix du marché, 66, rue Barthélemy, (3me district) 28nov—4f

Café de Havane.

30 SACS CAFÉ de la Havane, à vendre par FREDERIC AVET, 59 et 61, rue Vieille Levée. 29nov—1M

CHANGEMENT DE DOMICILE, 232, rue de Chartres, 232. MADAME DUPUY

INFORME sa clientèle qu'elle vient de transporter son magasin au No 32, rue de Chartres, où elle continuera, comme par le passé, sa fabrique de plumes tant pour dames que MM. les importeurs.

Teinture et nettoyage de plumes—Le tout exécuté avec le plus grand soin et à des prix en rapport avec les circonstances. 28nov—6t

Demande de gardes-malades.

ON demande dix hommes pouvant remplir les fonctions de gardes-malades dans les hôpitaux de la Louisiane en Virginie. S'adresser dans la rue Gravier, No 58. R. GARDERE, Président du Comité exécutif. 25 nov—6

J. R. Jaffray & Co, 7, St. MILDREDS COURT, Londres, (Angleterre).

Agent M. J. V. DURAND, 5 Carondelet, au premier étage, Nouvelle-Orléans. 27 juil—6m

Avis important aux sourds.

LE Dr W. L. DAVIS,

Médecin pour les maladies de l'OREILLE, est à son cabinet, rue Bourbon, à quelques portes de la rue du Canal, tous les jours du matin au soir. On peut venir l'y consulter pour la surdité les tintements &c. 4 nov—1m

MARGARET HAUGHERY, (Ancienne Boulangerie d'Aquin,) *Rue de la Nouvelle Levée, No 76,* Entre les rues Poydras et Lafayette,

A constamment des biscuits Cracknell et toutes espèces de biscuits. 18 sep—3 m

A LOUER.

La maison No 18, rue Conti, entre Chartres et Levée. S'adresser chez ETERNOD & PIAGET, 46, rue de Chartres. 28 nov

AVIS.

LES Négociants et les personnes qui ont des marchandises dans l'entrepôt No trois de la Douane, dans le Troisième District, sont prévenus que ces marchandises vont être transportées dans le magasin No 6 de la Douane, Deuxième District. Ceux qui auraient une objection quelconque à ce changement sont priés de venir prendre leurs permis à la Douane, dans les dix jours qui suivront cette date, pour les faire transporter où ils voudront.

A. PETIT, Directeur de l'Entrepôt No 3 de la Douane. 16 nov—au 30

Chaudières anglaises à sucre, DE LA CELEBRE FABRIQUE DE R. & J. RANKIN, A LIVERPOOL.

LES soussignés ont constamment en magasin un assortiment complet de CHAUDIERES A SUCRE qu'ils vendront aux prix suivants:

CHAUDIERES EN FER FONDU.

De 42 à 66 pouces inclus...... $1 le pouce.
De 74 à 84 pouces inclus...... $1 25 le pouce.

CHAUDIERES EN FER BATTU,

A 18 cents la livre.

M. A. DE LIZARDI & Co, Rue Bienville, No 52. 7 nov—1m

AUX ACHETEURS.

LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat et autres, visitant cette ville, de venir examiner leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour du comptant.

U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal. 3sept

A LOUER.

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés.

Pour les conditions, s'adresser Chez U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal. 3sept

BATISSES PONTALBA, A louer.

Maisons et magasins faisant face à la Place Jackson. S'adresser à H. PEYCHAUD, Au bureau de la Compagnie d'Assurance du Commerce, encoignure Canal et Exchange Alley. 1hoct

Avis aux consommateurs de sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.

ON reprend les bouteilles vides de Sirop Pectoral, à raison de cinq sous la pièce, ou 75 cents par douzaine. F. P. DUCONGE, 30, rue de Chartres. 5nov—

MUSIQUE

A. ELIE,

Rue Royale, No

PIANOS de HERZ et de PLEYEL

AGENT de la maison de Herz, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle. Seul agent des INSTRUMENTS DE SAX; HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES. FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX. 11déc—1an

MUSIQUE.

Maison T. E. Benoît,

SOURDES & CHASSAIGNAC

MUSIQUE NOUVELLE!!!

GRAND ASSORTIMENT [illegible]

LE PARDON! [illegible]

ORGUES A MANIVELLES.

VENTES A L'ENCAN.

Succession de J. Terrebon.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu jeudi, 28 novembre 1861, à 10 heures du matin, à son bureau No 90, Passage de la Bourse—Une malle de linge de corps, 14 draps en toile, couvertures, &c, &c, cinq fusils, un lot de bijouterie, une malle de marchandises et un lot de meubles. Conditions—Comptant. 18nov

Jeune orphelin.

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur, Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI 30 novembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Bienville—

Le jeune domestique [illegible] d'environ 10 ans, garanti sous tous les rapports et bien recommandé. Conditions—Comptant. 26 nov—5

ACADEMIE DE MUSIQUE. RUE St CHARLES.

Jeudi soir, 28 novembre,

DON CESAR DE BAZAN, or a Match for a King, drame. Le spectacle se terminera par THE DUMB BELLE vaudeville.

THEATRE DE L'OPERA.

Représentation extraordinaire.

Dimanche, 1er décembre 1861.

Bénéfice de M. H. RUFFIER, Contrôleur de l'Opéra.

Première représentation.

LE CODE DES FEMMES, Comédie-vaudeville en un acte.

Première représentation.

La fiole de Cagliostro, Vaudeville en un acte.

Grand air du Philtre (LE CHARLATAN) chanté par M. Genibrel.

TAMBOUR BATTANT, Comédie en un acte.

C'est l'Amour, l'Amour, l'Amour, Comédie en un acte.

26 nov—5t

TABLEAUX VIVANTS.

Grande Exposition de Tableaux Vivants—Par les Dames de la Nlle-Orléans, au profit des TROUPES DU MISSOURI.

Aura lieu au Théâtre de l'Opéra, JEUDI SOIR, 5 DECEMBRE.

—Directrices—

Mme J. M. Wisdom, Mme G. C. Duncan,
" L. H. Stauffer, " A. B. James,
" H. W. Conner, " M. A. Bohn

Mme R. Urquhart.

Prix pour toutes les autres parties de la salle, $1 50.

Le contrôle sera ouvert LUNDI MATIN, 2 décembre, à 10 heures. 26 nov

MUSÉE DE PATTUCCI, RUE ST CHARLES, No 167.

Presque en face du Théâtre St Charles.

LE TEMPLE DE L'ART!

CONTENANT plus de [illegible] FIGURES DE GRANDEUR NATURELLE et représentant beaucoup des sujets les plus célèbres de l'histoire. La plupart des figures sont mises par la machine.

Grande vue Commerciale du Great Eastern, des batailles de Magenta, de Solferino, de la Nlle-Orléans (le 8 janvier). Napoléon partant de Paris le 11 mai 1859, la prise de Malakoff. Napoléon traversant les Alpes.

Il a été ajouté à la magnifique collection la **réception des ambassadeurs Japonais**, le 17 mai, à la Maison Blanche, par le Président Buchanan. Les vêtements et les armes ont été présentés au Sig. VANNUCHI par ordre du Prince, Sitimo Bovison—**La naissance du Christ dans la crèche de Bethléem**—un très beau tableau. **La cène—le jugement du Christ—Les héros de la Crimée et les monarques de l'Europe—Le vieux John Brown, le meurtrier et ses complices**, leurs traits et leur taille fidèlement reproduits.

Prix d'entrée, 50 cents—Moitié prix pour les enfants. 1er nov—1m

VENTES JUDICIAIRES.

Eugène Lureau vs ses créanciers

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,6[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] novembre 1861 et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 10 de décembre 1861, à midi, à l'hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à vendre pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de:

Plusieurs comptes, jugements et billets abandonnés par l'insolvable à ses créanciers et dont le détail sera donné à la vente.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JNO P. WALDEN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 28 nov—28,2,5,7,10dc

E. Bourquin vs ses créanciers.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] novembre 1861 et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le mardi 10 de décembre 1861, à midi à l'hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins et pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de:

Plusieurs comptes, billets à ordre, mandats, &c, abandonnés par l'insolvable à ses créanciers, suivant détail qui sera donné à la vente.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JNO P. WALDEN. 29nov—30 dec 4 7 10 Shérif de la paroisse d'Orléans.

E. Bourquin vs ses créanciers.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,9[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 25 de novembre 1861 et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le mardi 10 de décembre 1861 à 10 heures et demie A. M., à mon office, rue Jefferson 25 dans le deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de:

Un lot de bijoux, de montres &c, abandonnés par l'insolvable à ses créanciers, suivant inventaire dressé au bureau par recorder.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JNO P. WALDEN. 29nov—30 dec 4 7 10 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Thomas F. Patton et Isaac A. Smith vs leurs créanciers et les créanciers de Patton, Smith & Putnam.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 1[illegible]—En vertu d'un ordre rendu le 8 de novembre 1861 et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 11 de décembre 1861, à midi, à l'hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété décrite comme suit, savoir:

Un terrain situé en cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans [illegible] et borné par les rues Prytanée, Nayades, Erato et Clio et désigné par le No. Trois suivant plan dressé par Donnilly architecte en dépôt sous le No 17 dans l'étude de Toutant Guyol, notaire, aujourd'hui, celle de Eusèbe Bouny notaire.

Ledit terrain ayant dix huit pieds sept pouces de face à la rue Prytanée sur trente-un pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est [illegible] derrière par une allée commune de quatre pieds de largeur, ainsi que [illegible] dans un acte passé devant notaire Guyol en date du 16 de juillet 1860.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 9 nov—[illegible]

B. REDON vs P. Ryan—No [illegible] et 3225—Dans la Cour du 2me Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias qui m'a adressés l'Honorable A. Sauvier, juge de ladite cour, j'offrirai en vente à l'encan public, mardi le 10 décembre 1861 à 11 heures A. M., à GROCERIE et son contenu, située rue Dryades près de l'encoignure Triton Walk. Saisi dans l'affaire ci-dessus. La vente aura lieu sur les lieux. Conditions—Comptant. L. H. WATSON, Constable. 28 nov—7 dec, 10

AVIS JUDICIAIRES.

Charles MONROSE vs ses Créanciers—No 12,208.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau présenté par le Syndic ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour. OSCAR LE BLANC, Député-Greffier. 28 nov—7,6 dec

ETAT DE LA LOUISIANE — Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, Patrick Ryan vs ses créanciers—No 11 599—Avis est par le présent donné aux créanciers de Patrick Ryan que la cession des biens du dit insolvable est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'en vertu de l'attitude de Hugh Madden, ex-notaire, en cette ville, jeudi, le 19me jour de décembre 1861 à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et pour nommer un syndic et il est ici suspendu toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues, et que L. L. Levy Esq est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la Cour, ce 18me jour de novembre 1861. A. D. BERNOUDY, Député-Greffier. 18 nov—28 7,11 dec

1200 carottes Tabac Perrique, de première qualité,

De la GRANDE POINTE, paroisse St Jacques, A vendre par E. BOURGEOIS, 19, rue Conti. 22nov—1m

Vingt piastres de récompense.

UNE récompense de vingt piastres sera donnée à quiconque arrêtera le jeune nègre JOHN et le livrera dans une des prisons de la ville. Il est absent depuis trois semaines. Il est âgé d'environ seize ans, et parle l'anglais et le français. Il appartient à M. C. Dufour, encoignure Esplanade et Derbigny. 11 nov—

NÈGRE MARRON.

Dix piastres de récompense seront données à la personne qui mettra à la geôle le nègre Laurent, appartenant à Mme Vve Trosler; le dit esclave est âgé de 21 à 25 ans, bien reconnaissable par la marque qu'il porte sur la figure à la pommette droite d'un coup de pied de mulet. 3nov—1m

Bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle Orléans, 16 novembre 1861.

Les réparations sur le chemin de fer "Western et Atlantic" étant achevées, nous sommes prêts à recevoir et expédier le fret pour la Géorgie et la Caroline du Sud. 19 nov

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud,

Encoignure Camp et Commercial Place.

AVIS est donné, conformément à l'article 4 de la Charte de cette Compagnie, que l'élection annuelle de DOUZE DIRECTEURS, pour l'année, à partir du premier lundi de février prochain, aura lieu, au bureau de la compagnie, LUNDI, 2 décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. JAS EDWARDS, secrétaire. 19 nov—au 21

AVIS.

ON achète du VIEIL OR, du vieil argent et des diamants, à des prix raisonnables; on prête également de l'argent sur les propriétés foncières et les meubles et on achète des monnaies d'argent et d'or au

Bureau de prêts du Sud, Rue de la Douane, No 82. 12 nov—1m

SUCRE ET MELASSE.

50 boucauts sucre clarifié
50 do do au centrifuge.
50 do do au vieux procédé.
50 barils mélasse sugar house.
50 demi do do do

A vendre par FREDERIC AVET, 59 & 61, Vieille Levée. 16nov—1m

SUCRE ET MELASSE.

LE sucre et la mélasse seront charroyés et consignés dans une presse à coton à des prix raisonnables. On peut laisser les ordres au bureau de MM. Roche & Rudeaux, rue St Louis, No 9, ou au bureau de MM. W. S. Bonnell & Co, rue Carondelet, No 18. IG SZYMANSKI. 5nov—1m

SOMNAMBULE.

MME Vve CASSIER donne des consultations de huit heures A. M. à midi, et de trois heures à six heures P. M., rue des Remparts No 6, près Canal, [illegible]. 4nov—4m

[illegible] de Malaga—[illegible] pipes [illegible], à vendre par LAMAZA FRERES, Nos 9 & 11, rue Jefferson.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE

125 lots linge fait de saison. 100 douzaines chemises américaines.

Marchandises sèches de saison.

PAR HENRI SAMORY, C. SAMORY, encanteur.

JEUDI, vingt-huit novembre, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan, Nos 45 & 47, rue de la Vieille Levée—

125 lots linge fait de saison, comprenant un assortiment choisi.

100 douzaines chemises américaines, et

Une facture marchandises sèches de saison.

Conditions à la vente. 27 nov

Harnais, Brides, Haches, Pelles, Limes, &c.

PAR HENRI SAMORY, C. SAMORY, Encanteur.

JEUDI, 28 novembre, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

Un grand assortiment harnais et brides,

—ET—

Quincaillerie, haches, pelles, limes, etc. Conditions à la vente. 27 nov

POUR CAUSE DE DÉPART

Contenu d'un magasin de fantaisie et meubles de maison et une machine à coudre en bon ordre.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau No 74, rue de Chartres.

VENDREDI, le 29 novembre, à 10 heures et demie, il sera vendu, sur les lieux, No 1[illegible], rue Dumaine et Ste Anne, le contenu d'un magasin consistant en Indiennes, Velours, Rubans, Peignes, Mouchoirs, Broderies, Chemises devant en fil, Vêtements pour demoiselles et dames, Boutons de toutes les qualités, Ombrelles, Agrafes, et autres articles trop longs à énumérer.

—AUSSI—

Armoires, Chaises, Bois de lits, Bureaux, Jardinières, Berceuses, Tapis, Gardes-manger, Faïence, Lingerie, &c.

—AUSSI—

Une Machine à coudre de Wilcox & Gibbs, en parfait ordre.

Conditions—Comptant. 27 nov

R. SCOTT, *Encanteur*, 33, rue Gravier.

VENDREDI PROCHAIN, 29 courant, à 10 heures et demie, à l'encan et sans réserve, dans le magasin rue Toulouse No 7—

3 à [illegible] caisses Vin Rouge différentes marques.
15 do Vin de Bourgogne.
10 Barriques Vin Rouge.
10 do do de Porto.
10 do do de Sherry.
10 do Vin Blanc.
20 quarts Vieux Cognac.
15 huitièmes do
5 puncheons Vieux Rum de la Jamaïque.

—EGALEMENT—

Rum de la Havane, whisky, anisette, eau de noix, punch au rum, huile d'olive, etc., etc.

Conditions—A la vente.

Les catalogues seront prêts jeudi à mon office, 33 rue Gravier. 27 nov—3

Installations du Magasin de cigares du "Louisiana Flag".

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, 28 novembre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu, sur les lieux, rue Royale, No 16 1/2—

Tout le lot d'installations du magasin de cigares bien connu sous le nom de "Louisiana Flag." C'est une occasion rare pour quiconque désirerait entreprendre le commerce de cigares.

Conditions—comptant. 22 nov

Magasin de cigares "Truth".

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI 28 novembre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, dans le Passage de la Bourse, No 14, entre les rues Douane et Canal—

Le lot entier d'installation du magasin de cigares "Truth"—l'un des plus avantageusement situés de la ville.

Conditions—Comptant. 22 nov

Vin rouge, Porto, Madère, Champagne, vermouth, eau de-vie, whisky d'Irlande, rhum de la Jamaïque, &c.

PAR BERNARD TURPIN.

VENDREDI, 29 novembre, à 10 heures, il sera vendu à l'encan, au magasin No [illegible], rue Vieille-Levée—

65 caisses vin rouge qualité supérieure,
42 do vermouth F. Rodon
[illegible] do absinthe importée,
[illegible] caisses et paniers champagne, qu[illegible] pts,
6 poinçons rhum de la Jamaïque, en douane;
5 do whisky d'Irlande, do
[illegible] caisses fruits à l'eau de-vie;
12 futailles Madère et Porto
21 do eau de-vie française, diverses marques;
17 boucauts et 16 barils sucre de la Louisiane,
[illegible] paniers de champagne (sans garantie),
[illegible] caisses petits pois français
25 balles bouchons pointus, réguliers et à demi-jeanne.

Tonnes, cigares, malaga doux, vin blanc, eau-de-vie, fleurs d'oranger, liqueurs, etc, porter, tabac, &c. 28 nov

VENTE SANS RESERVE.

Bottes, Souliers et Brodequins, Linge fait, Marchandises sèches, Bride, Selle et Harnais,

PAR HENRI SAMORY, C. SAMORY, encanteur.

SAMEDI, 30 novembre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

105 lots bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants, comprenant un assortiment choisi.

—AUSSI—

[illegible] lots linge fait très fins et chemises assorties.

—ET—

Un assortiment marchandises sèches.

Une facture selles, brides, harnais, etc., et une caisse livres d'école.

Conditions à la vente. 28nov

Café et installations.

PAR CHS E. FORSTALL, *encanteur.* Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI 30 novembre 1861, à 11 heures précises du matin, à l'encoignure des rues Jefferson et Levée, pour liquidation—

Le fonds d'un café connu sous la désignation de OLD LEVEE COFFEE HOUSE, ainsi que tout ce qui en dépend, consistant en liqueurs assorties tout les meubles meublant, l'installation du magasin, ainsi que l'installation du gaz et celle du Lunch.

Conditions—La moitié comptant, et le reste à six mois de crédit en billet endossé à la satisfaction des parties intéressées.

Le loyer de la maison est de $25 par mois. Il y a généralement trente piastres de sous locations. Un bail d'un an ou plus sera accordé à l'acheteur s'il le désire. 29 nov—

Fonds d'une grocerie.

PAR M. BARNETT Jr, Encanteur.

VENDREDI 29 du courant, à midi, il sera vendu, au magasin rue Baronne, entre les rues Canal et Commune—

Le fonds du dit magasin, comprenant en partie vins, eaux de vie, liqueurs, chandelles, savon, &c—Le tout de la meilleure qualité.

Conditions—Comptant. 28nov

Vêtements, Lainage, Bonneterie, &c. avariés au dernier incendie de la rue de Chartres.—Vente pour le compte de qui il appartiendra.

PAR M. BARNETT jr, encanteur.

SAMEDI, 30 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à mon magasin, à l'encoignure des rues Chartres et St-Louis, pour le compte de qui il appartiendra—

Chemises en coton bleu et en gingas, pantalons de laine, gilets, caleçons et chemises, pantalons de casimir et de cotonnade, bonneterie, caleçons de laine et de coton, caleçons et chemises de [illegible] et de mérinos, denims, pantalons, un beau lot de [illegible], chemises françaises, &c.

Conditions—Comptant. 28nov

Marchandises sèches, linge fait, chemises et souliers.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

IL sera vendu, samedi le 30 courant, à 10 heures A. M. au magasin d'encan encoignure des rues St-Louis et Chartres, No 114—

100 lots marchandises sèches de saison, pantalons de casimir et cotonnade, chemises blanches et couleurs, souliers, guêtres, &c &c, pour hommes, femmes et enfants.

Conditions à la vente. 28 nov

Meubles! Meubles!

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

IL sera vendu samedi, le 30 courant, à midi, au magasin d'encan, au coin des rues St-Louis et Chartres, No 114—

6 lits en noyer (complets)
3 lavabos do
1 bureau à toilette do
1 table do

Conditions comptant. 28 nov

Vente d'une Pharmacie pour cause de liquidation.

PAR BERNARD TURPIN.

LUNDI, deux décembre 1861, à 10 heures et demie A. M., il sera offert en vente publique, sur les lieux, No 57 rue Royale, entre Bienville et Conti—La pharmacie, avec tous les produits chimiques pour la vente en gros et en détail, ainsi que toutes les installations, le gaz, &c—Le tout sera vendu en bloc. L'acquéreur pourra reprendre le bail qui est à raison de $100 par mois, et sera tenu de fournir bonne et solvable caution.

S'il n'y a pas d'acquéreur pour le tout en bloc, on procédera à la vente par lots et sur catalogues, qui sera préparé à cet effet.

On traitera à l'amiable pour la vente de la susdite Pharmacie. S'adresser sur les lieux, ou à l'encanteur No 93, rue Vieille Levée.

Conditions à la vente. 28 nov

Vente sans réserve et à long crédit d'une terre à sucre et à riz.

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 30 novembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal,

36 portions de terre situées sur le Bayou Lafourche, presque vis-à-vis de l'habitation de M. Parks; ces portions de terre mesurant un arpent de face au Bayou Lafourche, sur 40 arpents de profondeur. L'acheteur ayant le privilège d'acheter la quantité qu'il lui plaira. Le plan peut être examiné à la Bourse.

Ladite propriété est très bien située, la fertilité du sol convient admirablement à la culture de la canne à sucre, du riz, des légumes et pour y élever des animaux.

La proximité de cette propriété de la Nouvelle Orléans par le Chemin du railroad des Opelousas ne requiert que quelques heures de trajet, tandis qu'autrefois il fallait un voyage de trois ou quatre jours par navigation de steamboats.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant 8% pour cent d'intérêt par an, de date et garantis par hypothèque avec le privilège d'escompte.

Les bons de la Confédération seront pris au pair.

La mise en possession sera à la charge des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Jh Cuvillier, notaire public. 13nov

Pas de Mercure! MALADIES SECRETES.

Chez l'homme et la femme.

M. E. GAUDOZ, pharmacien de l'Ecole de Paris, de retour de France, continue à guérir les maladies secrètes et chroniques.

Cabinet de consultations à sa pharmacie, encoignure Conti et Bourgogne.

INJECTION RICORD.

C'est avec cette Injection que le Dr Ricord fait de si brillantes cures, les Ecoulements, la Gonorrhée chronique, les fleurs blanches, etc., etc., disparaissent en quelques jours. Pharmacie enc. Conti et Bourgogne.

ROB ANTI-MERCURIEL.

Pour la guérison de toutes les maladies anciennes, syphilitiques, accidentelles ou causées par le MERCURE, telles que: Plaies syphilitiques, Dartres, Ulcères, Exostoses, Carie des os, etc, etc.

E. GAUDOZ, Pharmacien enc. Conti et Bourgogne. 30août—1an

HOPITAL HAYES

Ci-devant Hôpital LUXEMBERG.

POUR toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. L'emplacement (RUE DES CHAMPS ELYSEES) en est admirable. Mis sur le pied d'une Maison de Santé, l'établissement offre [illegible] l'Hôpital. Il a des chambres spéciales pour les dames [illegible].

—*Conditions*—

Salles......	$1 00 par jour.
Salles particulières......	2 00 "
Chambres particulières......	3 00 "
Esclaves......	1 00 "

On exige, à l'entrée du malade, un dépôt pour quinze jours en deux [illegible].

Les personnes qui désirent se faire traiter sont priées de s'adresser à l'Hôpital ou au bureau du Dr. Hayes, rue Bourbon, No 132 [illegible].

A [illegible] de bâtes [illegible] de Languedoc, [illegible] à vendre par LAMAZA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 5nov